ANNONCE DE FEU EN PLEIN AIR

- Interdiction de faire des feux en forêt et à proximité des forêts ;
- Surveillance des feux en permanence jusqu'à leur totale extinction ;
- Allumage de matériaux en adéquation avec la législation en vigueur (art. 30c al. 2 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement et art. 26a et 26b de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air) ;
- Respect des distances de sécurité par rapport aux bâtiments, selon les conditions météorologiques (p. ex. vent) et le type de bâtiment.

1	**Au centre d'engagement et d'alarme (CEA) de la police cantonale**	Tél. : 026 305 17 17 Fax : 026 466 21 82
2	**Copie à faxer à l'administration communale à Siviriez**	Fax : 026 656 90 99

Nous vous informons par la présente que nous allons allumer un feu d'une certaine importance selon les indications suivantes:

Nature du feu :

Il s'agit d'une demande d'allumer un feu et non une autorisation. Le Conseil communal décline toute responsabilité quant aux matières brûlées et aux conséquences que cela implique.

Ce formulaire dûment rempli et signé est à transmettre 48 heures ouvrables avant la date de l'allumage du feu.

Commune **: Siviriez**

Coordonnées **: Y** **X** **Village :**

Adresse, rue **N°**

Date du feu **:**

Durée du feu **:** **Fin**

Personne responsable :

Nom : **Prénom :**

N° de tél. **N° de natel :**

Nous vous assurons que toutes les mesures utiles seront mises en œuvre afin que ce feu soit contrôlé et maîtrisé du début à la fin. Il ne sera pas laissé sans surveillance tant qu'un danger de propagation sera encore présent.

Nous vous prions de contacter la personne nommée ci-dessus en cas d'annonce d'incendie par des tiers, avant de déclencher l'alarme.

Lieu et date: Signature